



Le Pouzin , le 13/04/2007

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE

Nos matériels sont fabriqués selon les réglementations et normes actuellement en vigueur aussi bien en ce qui concerne les matériaux utilisés que les principes appliqués.

Ils répondent aux normes d'hygiène et de sécurité ainsi qu'aux règlements sanitaires.

En particulier, les FONTAINES et les REFROIDISSEURS D'EAU du réseau sont conçus et fabriqués en conformité avec la réglementation française concernant les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine notamment l'arrêté du 29 mai 1997 modifié.

Les composants organiques utilisés possèdent donc tous une Attestation de Conformité Sanitaire.

Les accessoires conçus par Dieau- Edafim, en particulier les électrovannes, ont été testés par le laboratoire CARSO de Lyon.

D. Casta
Directeur Général

